

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-031-17998/25/BM

■ Prix du court-métrage "L'eau, Capital Bleu 2025" - Participation financière 134269

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° ATCS-001-14795/23/CM du 12 octobre 2023 adoptée par le Conseil métropolitain Aix-Marseille Provence vient affirmer la poursuite d'une politique culturelle qui intègre dans ses critères le rayonnement et l'attractivité.

La manifestation métropolitaine « MP 2025 Capital Bleu » agrège les politiques publiques de la Métropole avec la volonté de concevoir et d'organiser la mise en place de plusieurs événements significatifs en 2025 liés à la thématique de l'eau, l'ensemble contribuant indéniablement au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

S'inscrivant dans la filiation de Marseille Provence 2013, cet événement participe à la mise en valeur du territoire et mobilise en particulier plusieurs de ses ressources culturelles et artistiques.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé un appel à projets via la décision n° 25/282/D relatif à l'ouverture d'un concours destiné aux 16/25 ans afin de réaliser un court – métrage ; trois lauréats seront désignés par un jury sur présentation d'un dossier composé d'un scénario et d'un story-board.

Pour rappel, France 3 Région PACA, en tant qu'acteur télévisuel et producteur de contenus multi médias de premier plan, a souhaité être partenaire de cette opération en apportant son expertise et la capacité de diffusion de ses plateformes. La chaîne conforte ainsi sa contribution partenariale à « Capital Bleu » en général et à cet appel à projets en particulier.

En sus, une convention fixant les engagements réciproques entre la Métropole Aix-Marseille Provence et France 3 PACA engage déjà, par délibération du Bureau de Métropole n ° ATCS-039-17784/25/BM, les deux parties prenantes dans la réalisation des objectifs partagés.

Les projets seront aidés financièrement à hauteur de 5 000 € HT chacun afin de faire face aux frais de production et de réalisation de la fiction proposée, seul format accepté. Les candidatures seront adressées à titre individuel par les particuliers, les organismes ou associations qui souhaiteront accompagner le projet (organismes de formations audio-visuels, associations culturelles et/ou socio-éducatives, établissements scolaires, ...).

Les candidats intéressés devaient déposer un dossier complet de candidature auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence selon les conditions décrites dans l'appel à projets. Les projets complets ont été sélectionnés et validés par un jury composé par un comité de sélection le 19 juin 2025. Ledit comité de sélection choisit (sous réserve de la correspondance des propositions reçues aux impératifs du projet) 3 dossiers répondant aux attentes de ce projet.

Parallèlement à la sélection de ces 3 projets, le jury s'est également prononcé afin de délivrer un prix spécial GEMAPI destiné au projet qui présentera les meilleures dispositions et vertus pédagogiques pour la compréhension du cycle de l'eau ; de même, le lauréat sera aidé à hauteur de 5 000 € pour financer son projet.

Il est ainsi proposé d'approuver la participation de la Métropole pour le financement des 4 projets, soit un total de 20 000 euros HT. Le détail des participations est précisé en annexe.

Les dotations seront versées sur présentation des pièces prévues dans le règlement de l'appel à projets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/CM/20 du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ATCS 001-14795/23/CM du 12 octobre 2023 approuvant les critères et les orientations stratégiques de la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant révision du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°ATCS-039-17784/25/BM du 3 avril 2025 relative à l'approbation d'un accord entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et France 3 PACA- Capital Bleu ;
- La décision n°25/282/D relative au lancement d'un appel à projets destiné aux 16/25 ans pour la réalisation d'un court-métrage dans le cadre de 'MP 2025 Capital Bleu', opération pilotée par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de lancer l'opération « MP 2025 Capital Bleu » ;
- La priorité donnée au rayonnement et à l'attractivité de la métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la désignation des lauréats et la remise des prix conduisant à la réalisation de court-métrages de fictions, portant sur le thème « L'Eau, Capital Bleu » pour l'année 2025 telle que décrite dans le tableau ci-annexé.

Article 2 :

Sont approuvées les 4 participations s'élevant à 5 000 euros HT pour chaque candidat retenu, soit 3 lauréats du concours ainsi qu'un lauréat GEMAPI.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole de l'exercice 2025, en section de fonctionnement chapitre 65, nature 65748, fonction 311.

Ces crédits relèvent de la politique « Culture et sport », de la sous-politique « Culture » et du programme « Equipements culturels » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8CAPC ».

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget annexe GEMAPI de la Métropole de l'exercice 2025, en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 731.

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel » de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « Ports, mer et littoral » et seront exécutés par le service gestionnaire « 5GEMAP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON